

Des contrats différenciés

Christine Garsault

Les "épreuves communes" constituent une pièce maîtresse du projet EPS de ce collège situé en milieu difficile. Il s'agit d'épreuves de certification qui reposent sur des principes d'engagement contractuel des élèves¹. Un article de notre dossier 441 (mars 2006) décrit ce projet.

On trouvera ci-dessous, en annexe à l'article, des exemples de contrats différenciés.

Nous parlerons ici de plusieurs APSA des épreuves communes, en nous attachant à présenter les principes qui président aux épreuves communes et la façon dont ils ont été opérationnalisés dans des contrats différenciés.

Principe N°1- Des modalités d'évaluation différentes suivant les contrats en proposant des barèmes de performance et de maîtrise qui prennent en compte des profils d'élèves.

Exemples en Athlétisme :

Ces exemples visent à illustrer la prise en compte de profils d'élèves différents dans une activité où justement la performance est largement déterminée par les caractéristiques bio-morpho-physiologiques. C'est une discipline ingrate pour beaucoup d'élèves: ceux qui ne possèdent pas les qualités physiques requises sont rarement en réussite et ont des marges de progression peu révélatrices des efforts consentis et à l'inverse ceux qui ont des dispositions naturelles n'investissent pas les apprentissages pour progresser.

L'exemple du biathlon 4^{ème}

Cette épreuve combine deux disciplines, la course de haies et le triple saut (ou triple bond), évaluée au niveau de la 4^{ème}. Trois contrats différenciés sont proposés aux élèves pour prendre en compte différents profils et valoriser la réussite de chacun.

- "**Le contrat « record »**" valorise la performance et s'adresse aux élèves sûrs de leurs capacités.
- "**Le contrat « régularité »**" met plutôt en avant la maîtrise et la stabilité du comportement et des apprentissages.
- "**le contrat « mini »**" s'adresse aux élèves possédant peu de moyens dans l'activité et n'ayant pu envisager l'atteinte des niveaux de performance requis dans les autres contrats.

¹ Pour une description plus complète, voir Garsault, C. (2004, Ed.). *L'EPS en Zone d'Education Prioritaire* : Document Académique n°9, Académie de Montpellier. Consultable en ligne : http://www.educmot.univ-montp1.fr/Courspdf/Doc_final.pdf

La nature de ce qui est évalué est différente suivant les contrats, et les barèmes de performance sont distincts. Deux des contrats permettent aux élèves d'obtenir la note de 20 (mais de manière différenciée), alors que le contrat « mini » est plafonné.

Evaluation de la maîtrise : critères différenciés par contrat

Les critères retenus sont ceux susceptibles d'orienter l'élève pour être plus efficace dans le contrat où il s'est inscrit compte tenu de son profil et de ses acquisitions antérieures. Ces critères sont donc différents d'un contrat à l'autre

Evaluation de la performance : barèmes différenciés par contrat et par sexe

Le choix d'un contrat donné constitue toujours une prise de risque pour l'élève.

Les barèmes sont tronqués vers le bas : si les minima requis dans le contrat ne sont pas atteints par l'élève le jour de l'épreuve il est en position de "disqualification".

Cette contrainte participe à l'atteinte de plusieurs objectifs :

- assurer une cohérence entre les niveaux de performance et les critères de maîtrise retenus: ne doivent être concernés par un contrat que les élèves dont le profil est vraiment représentatif de celui-ci.

- solliciter et développer une bonne connaissance de soi qui nécessite un investissement conséquent des élèves tout au long du cycle.

- motiver les élèves dans l'atteinte d'un niveau supérieur pour changer éventuellement de contrat et accéder ainsi à des notes de performance supérieures

Le contrat « record »

L'esprit de ce contrat est de mettre en valeur les élèves disposant de qualités athlétiques (voire à une plus grande maturité physique et physiologique que la moyenne) et qui fonctionnent principalement sur le défis et l'exploit. Ce sont ces caractéristiques de l'activité qui sont retenues et mises en exergue dans ce qui est évalué. L'épreuve consiste dans les 2 disciplines à fournir le meilleur de soi même avec une certaine prise de risque : assurer les minimaux requis le jour de l'épreuve, en disposant de peu d'essais. Les épreuves se déroulent de la manière suivante :

Triple saut: ☞ 3 essais: la note de performance est attribuée en fonction du meilleur essai
☞ 3 planches au choix (possibilité de changer de planche pendant l'épreuve)

Haies: ☞ un passage (50 mètres)
☞ 5 haies : l'élève choisit l'espace inter-obstacles non modulables (6.5m-7m-7.5m-8m-8.5m), haies hautes

- Evaluation de la Performance dans le contrat "record":

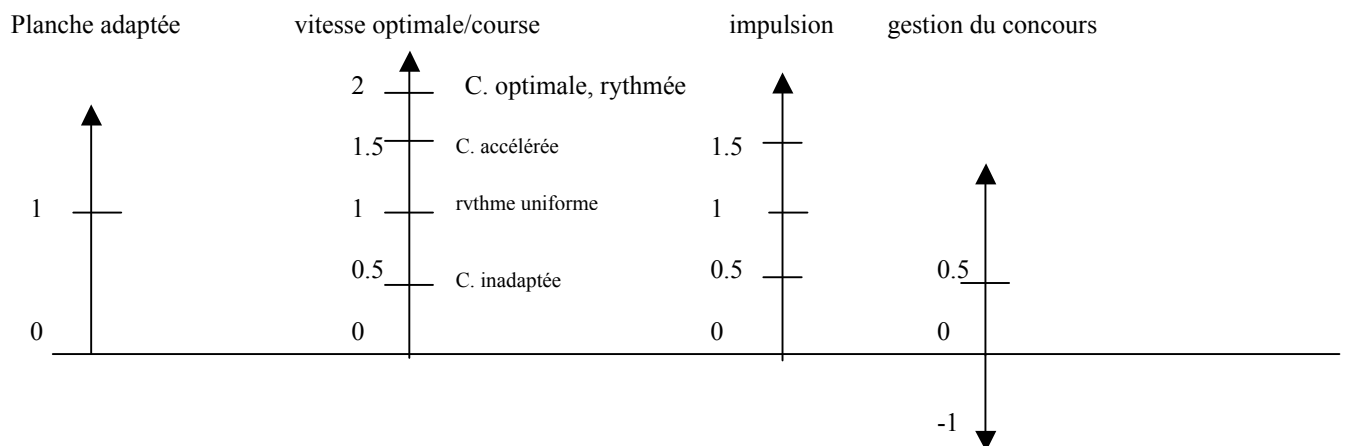
le niveau de performance attendu est exigeant, les barèmes tronqués assurant un minimum de 14/20 :

Barème performance Triple Saut "record"

| Filles | | Garçons | |
|-------------|------|-------------|------|
| Triple saut | Note | Triple saut | Note |
| 8.50 | 20 | 11.10 | 20 |
| 8.25 | 19 | 10.80 | 19 |
| 8.00 | 18 | 10.50 | 18 |
| 7.75 | 17 | 10.10 | 17 |
| 7.50 | 16 | 9.70 | 16 |
| 7.25 | 15 | 9.40 | 15 |
| 7.00 | 14 | 9.00 | 14 |

- Evaluation de la Maîtrise dans le contrat "record":

Les conditions de passage sont prévues pour contraindre des apprentissages portant sur des acquisitions techniques exigeantes (haies hautes, planches éloignées) et les critères de maîtrise en conséquence se focalisent sur ces mêmes éléments susceptibles d'orienter l'élève dans sa recherche d'efficacité : (par exemple, technique de franchissement, longueur du double bond à l'impulsion en triple saut...). La maîtrise est évaluée sur 5 points dans chacune des deux activités.



Le contrat « régularité » :

Ce contrat est plus particulièrement destiné aux élèves ayant des capacités "dans la moyenne" ou ayant peu de pratique antérieure et dont les progrès en athlétisme vont reposer essentiellement sur la maîtrise technique dans des situations aménagées et facilitantes, en adéquation avec leurs moyens physiques (par exemple la distance de la planche en triple saut est définie par l'élève, et l'on prend en compte une "zone de performance" ; les haies sont basses et les espaces inter-haies modifiables...).

Les attentes se porteront sur la capacité des élèves à faire des choix révélant une bonne connaissance de soi et sur la capacité des élèves à reproduire de mêmes niveaux de performance. Les objectifs sont d'amener l'élève à être capable de reproduire plusieurs fois la même prestation en stabilisant les conditions de son engagement afin de lui permettre de réguler ses actions, ce qui conditionne à ce stade ses progrès.

Le contrat « régularité » est évalué sur la base d'un cumul des performances réalisées en triple saut et d'un cumul de temps réalisés en course de haies. Tous les essais comptent ce qui ne laissent pas le droit à l'erreur imposant à l'élève d'être régulier dans ses prestations et donc d'avoir stabiliser ses apprentissages.

Triple saut: ☞ 4 essais : la note de performance attribuée est fonction de la distance réussie après cumul des 4 sauts

☞ L'élève prend son appel à partir d'une "zone d'appel"(3 zones de 40 cm matérialisées)

☞ L'élève choisit et annonce sa "zone d'appel" (il ne peut en changer au cours de la série de sauts)

Course 50m: ☞ 2 passages (pas de changement de parcours possible)

☞ 5 haies: l'élève choisit l'espace inter-obstacles (modulables)

☞ la note attribuée est la performance réalisée après cumul des 2 temps

- Evaluation de la Performance dans le contrat "régularité":

Les barèmes en haies et en triple saut se présentent sous la forme de performances cumulées Ils sont tronqués: un élève qui s'inscrit dans ce contrat doit avoir la certitude le jour de l'épreuve d'être capable de réaliser au moins les minimaux requis. Ces minima assurent à l'élève une note comprise entre 08 et 20 (note de performance). En dessous de ces minima, nous considérons que l'élève n'est plus dans l'activité, et qu'il convient donc de l'orienter vers une épreuve de nature différente

Barème performance Triple Saut "régularité"

| Cumul des 4 sauts | Triple saut | Note |
|-------------------|-------------|-----------|
| 32m | 8.00 | 20 |
| 31m | 7.75 | 19 |
| 30m | 7.50 | 18 |
| 29m | 7.25 | 17 |
| 28m | 7.00 | 16 |
| 27m | 6.75 | 15 |
| 26m | 6.50 | 14 |
| 25m | 6.25 | 13 |
| 24m | 6.00 | 12 |
| 23m | 5.75 | 11 |
| 22m | 5.50 | 10 |
| 21m | 5.25 | 9 |
| 20m | 5.00 | 8 |
| - 20m | - 5.00 | 0 |

| Cumul des 4 sauts | Triple saut | Note |
|-------------------|-------------|-----------|
| 42.00m | 10.50 | 20 |
| 40.40m | 10.10 | 19 |
| 38.80m | 9.70 | 18 |
| 37.60m | 9.40 | 17 |
| 36.00m | 9.00 | 16 |
| 34.60m | 8.65 | 15 |
| 33.20m | 8.30 | 14 |
| 32.00m | 8.00 | 13 |
| 31.20m | 7.80 | 12 |
| 30.40m | 7.60 | 11 |
| 29.60m | 7.40 | 10 |
| 28.80m | 7.20 | 9 |
| 28.00m | 7.00 | 8 |
| - 28.00m | - 7.00 | 0 |

L'évaluation de la maîtrise porte sur des critères différents de ceux retenus pour les contrat "record" : elle valorise des éléments liés à la régularité de la prestation de l'élève.

- **Les contrats "mini"** sont proposés à des élèves présentant des difficultés dans les activités athlétiques, voire des handicaps (surcharge pondérale, problèmes particuliers...). L'enjeu est de leur permettre de s'inscrire dans ces activités dans une logique de progrès en excluant les risques traumatiques avec des exigences adaptées au niveau des performances et de la maîtrise.

Principe N°2 : Des modalités d'épreuve différentes qui propose à chacun un objectif en terme d'apprentissage qui soit à sa portée

L'exemple de la course longue 3^{ème}

3 Types de contrats :

- les contrats "speed" et "sécurité" permettent suivant des modalités différentes d'obtenir la note de 20.

- le contrat "mini" est plafonné à 10/20

"La maîtrise" en course longue , qui permet à l'élève de réaliser une performance dans un des trois contrats, suppose la mobilisation par l'élève de savoirs relatifs à **la connaissance de soi**:

- **pour gérer un effort dans le temps à un niveau maximal par rapport à ses ressources.**
- **pour s'engager dans le type d'effort qui lui correspond (type de contrat) et construire son projet de course**

Le contrat « speed » : La note est proportionnelle au temps réalisé pour courir une distance donnée sans arrêt. Comme son nom le suggère (il a été baptisé ainsi par les élèves), il requiert une allure soutenue de course sur une distance donnée. Les élèves en réussite sont ceux disposant de qualités physiques et qui cherchent à se dépasser. Il impose à l'élève de construire une stratégie de course incluant une certaine prise de risque, celle d'aller à la frontière de ses limites mais d'aller au bout de la course.

Le contrat « sécurité » : La note est proportionnelle à la distance réalisée pendant un temps déterminé, sans arrêt: 40 minutes pour les garçons et 30 minutes pour les filles. Il intéresse les élèves qui préfèrent opter pour des efforts plus longs mais moins intenses, où pour réussir il est nécessaire de réguler son action par rapport à des paramètres personnels, et d'avoir une bonne connaissance de son rythme pour être régulier dans l'effort.

L'engagement dans ces contrats est conditionné par la réussite de minimaux par l'élève le jour de l'épreuve. Si ces temps minimaux ne sont pas atteints, l'élève est alors évalué automatiquement sur le contrat "mini" s'il a couru 20 minutes sans arrêt. Dans le cas contraire, l'épreuve est considérée comme nulle.

Le contrat « mini » : ce contrat est plafonné à 12/20 : La note est établie en fonction de la réussite à une course de 20 minutes, sans arrêt. Il est destiné aux élèves qui présentent des difficultés dans ce type d'effort (problèmes physiques particuliers, surcharge pondérale... voire blocage). Pour ce contrat, des points de **maîtrise** liés à la régularité de course interviennent comme bonification de la note initiale. Ils sont attribués en fonction d'un indice de régularité calculé sur la base de la moyenne des écarts au temps moyen.

- *Performance* : Le tableau ci-dessous indique les barèmes associés aux trois contrats

| Contrat mini | | | Contrat sécurité | | | | | Contrat speed | | | | | | |
|-----------------|---------------------|------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------|---------------------|----------|---------------------|------|----------|---------------------|------|
| 20 min | | Note | 20 min | | 30 min | | 40 min | | 15 tours | | | 20 tours | | |
| Nombre de tours | Temps moyen au tour | | Nombre de tours | Temps moyen au tour | Nombre de tours | Temps moyen au tour | Nombre de tours | Temps moyen au tour | Temps | Temps moyen au tour | Note | Temps | Temps moyen au tour | |
| | | | | | 25 | 1'10 | 20 | 44 | 0'55 | 13'45 | 0.55 | 20 | 15'00 | 0'45 |
| | | | | | | 1'12 | 19 | 42 | 0'57 | 14'15 | 0.57 | 19 | 15'36 | 0'47 |
| | | | | | 24.5 | 1'14 | 18 | 40 | 1' | 14'45 | 0.59 | 18 | 16'12 | 0'49 |
| | | | | | | 1'16 | 17 | 38 | 1'03 | 15'15 | 1.01 | 17 | 16'48 | 0'50 |
| | | | | | 23.5 | 1'18 | 16 | 36 | 1'06 | 15'45 | 1.03 | 16 | 17'24 | 0'52 |
| | | | | | | 1'20 | 15 | 34 | 1'10 | 16'15 | 1.05 | 15 | 18'00 | 0'54 |
| | | | | | 22 | 1'22 | 14 | 32 | 1'15 | 16'50 | 1.07 | 14 | 18'36 | 0'56 |
| | | | | | | 1'24 | 13 | 30 | 1'20 | | | | | |
| | | | | | 21 | 1'26 | 12 | 29 | 1'23 | | | | | |
| | | | | | 20.5 | 1'28 | 11 | 28 | 1'25 | | | | | |
| | | | | | 30' tenu sans arrêt | | 10 | 40' tenu sans arrêt | | | | | | |
| 14 | 1'25 | 8 | 16 | 1'15 | | | | | | | | | | |
| 20' | sans arrêt | 6 | 20' | sans arrêt | | | | | | | | | | |

* *Tour de 200 m*

Principe N° 3: L'élève en choisissant son contrat, choisit le dispositif où il veut être évalué. Il a accès aux modalités et critères d'évaluation dès le début du cycle, connaît l'échéance de l'épreuve et annonce son contrat avant l'épreuve

L'exemple du Volley Ball 3^{ème}

Les trois contrats qui sont proposés renvoient chacun à des dispositifs différents et les critères retenus quant à l'évaluation de la maîtrise sont différenciés en fonction des 3 niveaux

Trois dispositifs différents pour trois niveaux de performance :

- Dispositif pour le niveau N°1 : 2X2 (équipes de classe)

Service aménagé, multi-touches, multi-passes

- Dispositif pour le niveau N°2 : 3X3 (équipes de classe)

Service aménagé, multi-passes, contrôle possible de la part de service (double touche)

- Dispositif pour le niveau N°3 : 4X4 (équipes constituées aléatoirement)

Service aménagé

Remarque : L'option prise pour la constitution des équipes répond à l'objectif de mettre en valeur les critères de maîtrise retenus pour le niveau 3. Ils portent en particulier sur la capacité

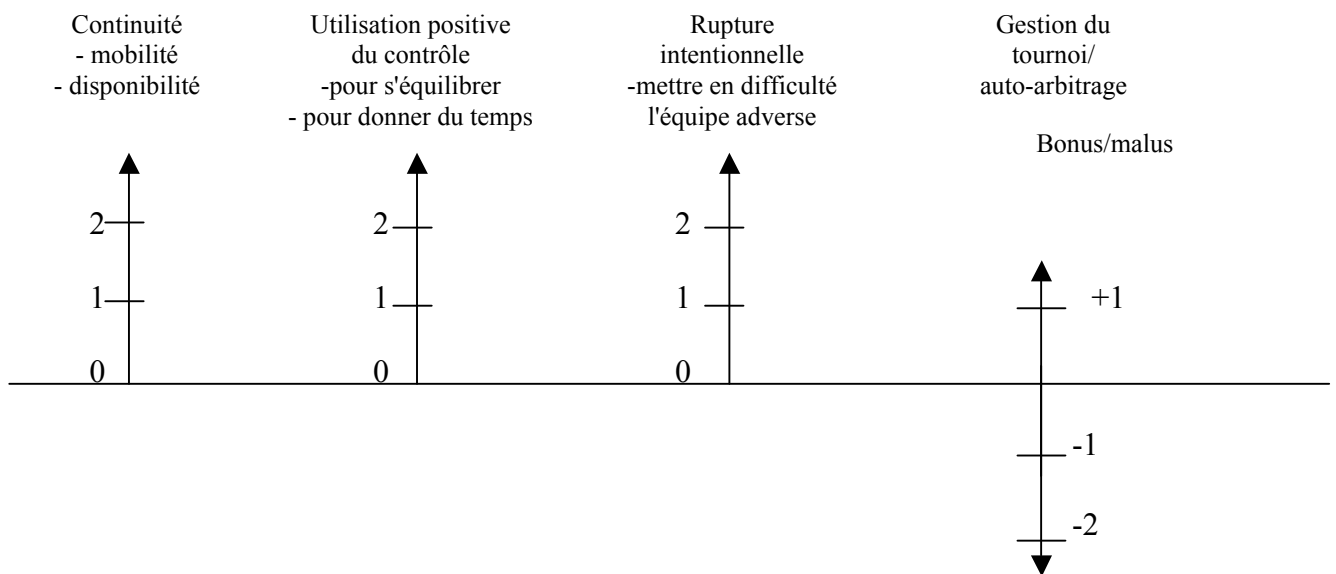
des élèves attendue à ce niveau de pouvoir s'organiser dans une équipe avec des joueurs avec lesquels ils n'ont jamais joué (gestion "des temps morts")

- *Evaluation de la Performance*

La note de performance de l'élève au début de l'épreuve est celle attribuée au contrat pour lequel il s'est inscrit. Elle est ensuite modulée compte tenu de deux données: la prise en compte du classement de l'équipe et la valeur personnelle du joueur au sein du collectif. Trois niveaux de performance sont ainsi déterminés (en fonction notamment de la vitesse de jeu, du nombre d'alternatives possibles, de la vitesse et de la force des balles attaquées...). Pour chacun d'eux les compétences attendues et les acquisitions techniques sont définies. La note de performance est plafonnée à 6 pour le niveau 1, à 9 pour le niveau 2, et à 12 pour le niveau 3.

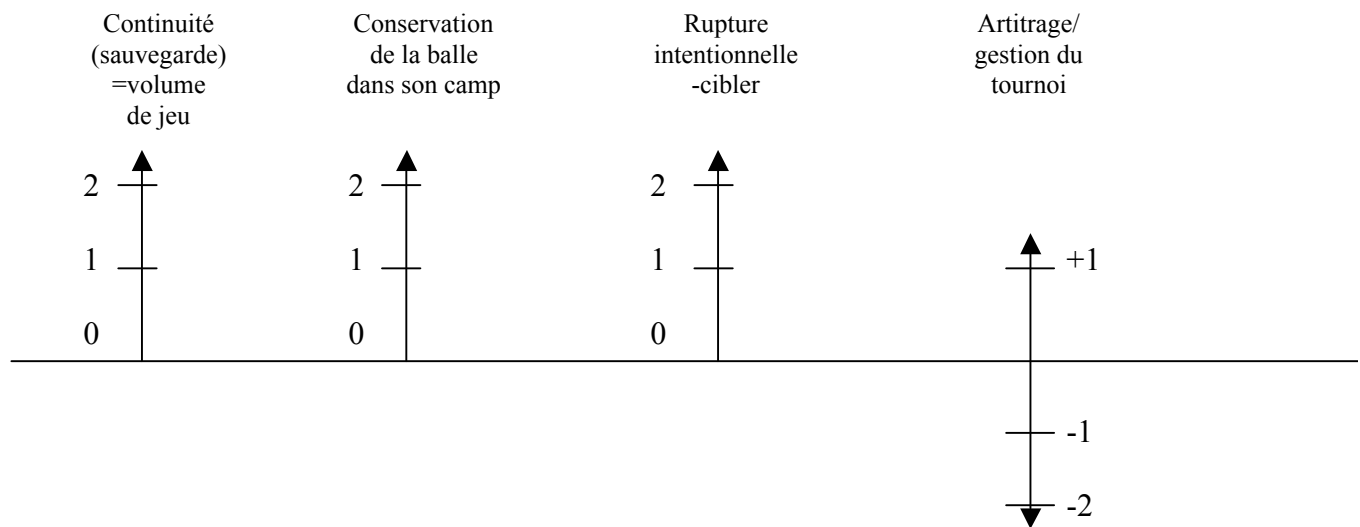
- *Maîtrise* : Trois outils d'évaluation sont utilisés :

Niveau 1: Note de maîtrise sur 6 pts



La note globale est donc plafonnée à 12 (6 + 6) (modulée par le système de bonus/malus)

Niveau 2 : Note de maîtrise sur 7 pts



La note globale est donc plafonnée à 16 (10 + 6)

Principe N°4- L'évaluation porte sur des compétences terminales qui intègrent plusieurs types de connaissances (du très spécifiques à l'APSA au plus général d'ordre méthodologique).

L'exemple de la gymnastique

Les étapes qui jalonnent la formation des élèves dans cette APSA de la 6^{ème} à la 3^{ème} permettent une différenciation des contrats qui puissent prendre en compte les profils d'élèves en respectant à la fois leurs motifs d'agir et leur sécurité.

Si les acquisitions des élèves pour maîtriser la situation terminale qui leur est proposée sont de natures différentes sur le plan moteur selon les contrats, elles le sont d'autant sur le plan des compétences générales (connaissances liées aux rôles sociaux).

CONTRAT N°1: Gymnastique acrobatique

L'élève qui choisit ce contrat doit présenter au minimum 4 éléments acrobatiques sélectionnés dans un tableau de 5 éléments (salto avant, salto arrière, saut de main, flip-flap, saut de lune) réalisés en situation aménagée (impulsion sur trampoline, réception maîtrisée debout sur gros tapis, plinth en mousse, parades...)

Associée à la réalisation technique, la maîtrise de la parade est requise pour chaque élément. Dans la note de maîtrise attribuée à ce contrat l'élève est évalué sur l'élément qu'il réalise et pour ce même élément sur la parade qu'il effectue sur un autre gymnaste.

CONTRAT N°2: Imposés au sol sur ligne acrobatique

L'élève qui choisit ce contrat doit présenter un enchaînement de son choix parmi 3 possibles déclinant 3 niveaux de difficulté (une distinction est faite entre les enchaînements garçons et les enchaînements filles). Les enchaînements sont réalisés en lignes acrobatiques

L'élève qui choisit ce contrat doit présenter un enchaînement de son choix parmi 3 possibles déclinant 3 niveaux de difficulté (une distinction est faite entre les enchaînements garçons et les enchaînements filles). Les enchaînements sont réalisés en lignes acrobatiques

la note de maîtrise prend en compte la prestation et le jugement

CONTRAT N°3: contrat "intermédiaire"

L'élève combine les deux aspects développés dans les contrats différents : des éléments acrobatiques réalisés en situation aménagées, facilitantes et sécurisées et un enchaînement au sol sous forme d'une ligne acrobatique.

En particulier, pour répondre aux demandes des élèves (les garçons surtout) de s'entraîner sur des éléments acrobatiques nous avons distingué 2 contrats dont un qui propose des réceptions aménagées pour préserver la sécurité.

Contrat "acro".

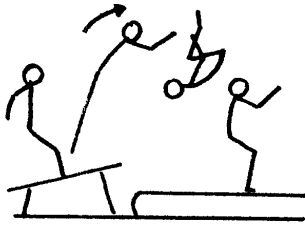
Epreuve 3^{ème}

Col. Escholiers de la Mosson

Nom :

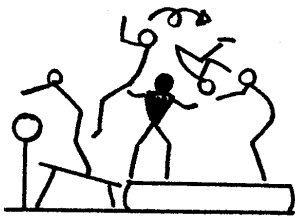
Prénom :

Classe :



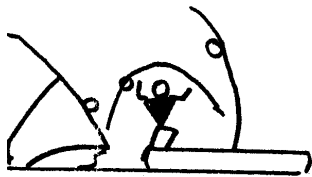
Salto avant (+ parade)

| Amplitude | tenue de corps | réception | Parade |
|-----------|----------------|-----------|--------|
| 3 | | 3 | |
| 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1 | 1 | 1 | 1 |



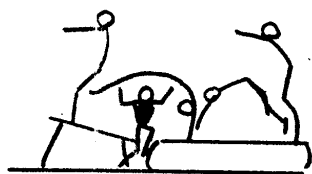
Salto arrière (+ parade)

| Amplitude | tenue de corps | réception | Parade |
|-----------|----------------|-----------|--------|
| 3 | | 3 | |
| 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1 | 1 | 1 | 1 |



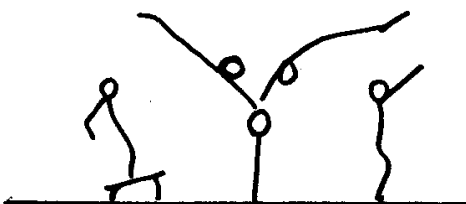
Saut de main (+ parade)

| Amplitude | tenue de corps | réception | Parade |
|-----------|----------------|-----------|--------|
| 3 | | 3 | |
| 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1 | 1 | 1 | 1 |



Flip Flap (+ parade)

| Amplitude | tenue de corps | réception | Parade |
|-----------|----------------|-----------|--------|
| 3 | | 3 | |
| 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1 | 1 | 1 | 1 |



Saut de lune (+ parade)

| Amplitude | tenue de corps | réception | Parade |
|-----------|----------------|-----------|--------|
| 3 | | 3 | |
| 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1 | 1 | 1 | 1 |

Nom :

Prénom :

Classe :

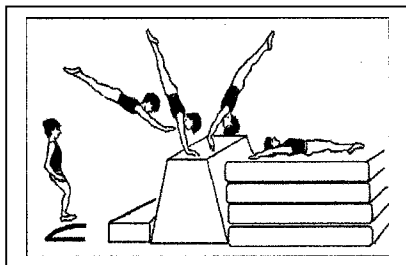
Note finale =

1- Atelier Acrobatique : les 2 essais comptent pour chaque élément réalisé

1-1 SAUT de LUNE tombé plat dos

Critère de maîtrise : passage à l'ATR + parade

Note sur 6 =



Niveau 1

Alignement après le passage à la verticale et/ou tomber en roulade

Niveau 2

Alignement à la verticale (ATR) et tomber plat dos (corps tendu)

Niveau 3

Alignement avant la verticale et tomber plat dos
Trampoline reculé (distance bloc de mousse)

Parade : 0 -1 -2

≤ 2

≤ 4

≤ 6

1-2 SALTO AVANT réception sur plate forme + réchappe en roulade avant

Critère de maîtrise : rotation complète + parade

Note sur 6 =



Niveau 1

Réception pieds/fesses (sans aide des mains derrière)
difficulté à enchaîner la réchappe

Niveau 2

Réception pieds
Saut en avant (manque de hauteur) et réchappe enchaînée

Niveau 3

Réception pieds, du temps pour arriver debout (amplitude vers le haut)
Réchappe enchaînée

Parade : 0 -1 -2

≤ 2

≤ 4

≤ 6

2- Atelier SOL : enchaînement dynamique de 9 éléments

Note sur 8 =

Elan – Volte (Saut 1 tour flexion/extension bras en haut) –Sursaut – Roue – Roue 1/2 tour – Roulade Arrière –Saut extension 1/2 tour -- Dégagé/1 pas - Planche

-2 ↑
-1

Vitesse/dynamisme

-2 ↑
-1

Déséquilibre

-2 ↑
-1

Amplitude

-2 ↑
-1

Jugement

Performance : pénalisation de -2 points par élément non-tenté ou non réussi

Pénalisation = -

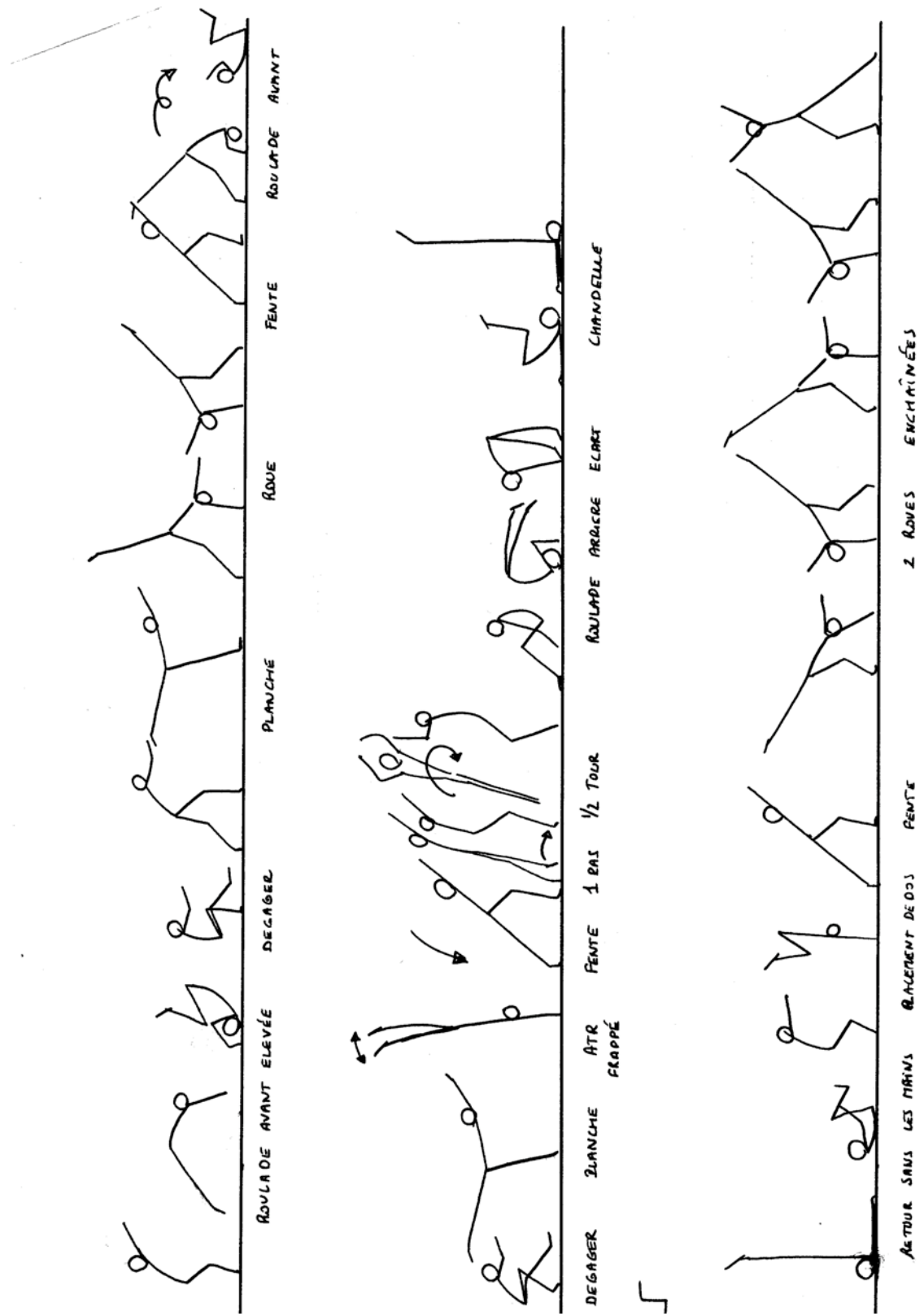
Gymnastique : "Contrat sol"

Nom :

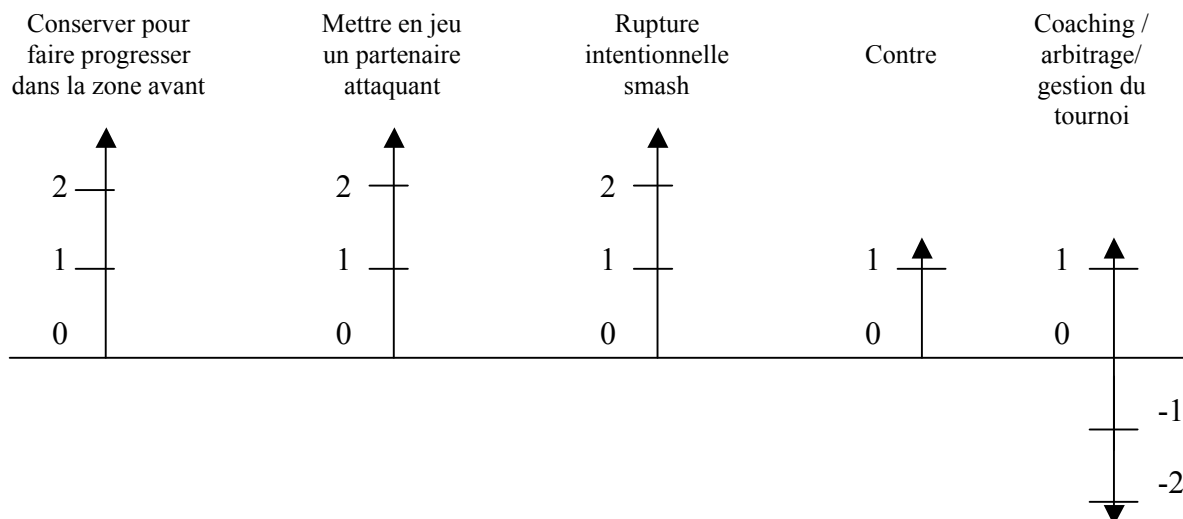
Prénom :

Niveau 2 filles

Classe :



Niveau 3 : Note de maîtrise sur 8 pts



La note globale peut atteindre 20 (12 + 8)

Christine Garsault

Collège les Escholiers de la Mosson, La Paillade, Montpellier

Références

Delignières, D. & Garsault, C. (2004). *Libres propos sur l'Education Physique*. Paris : Editions Revues EPS.

Garsault, C. (2004, Ed.). *L'EPS en Zone d'Education Prioritaire* : Document Académique n°9, Académie de Montpellier. Consultable en ligne : http://www.educmot.univ-montp1.fr/Courspdf/Doc_final.pdf

Rochex, J.Y. (1996). Rapport des jeunes au système éducatif aujourd'hui. *Revue EPS*, 262, 9-12.